

Conditions générales de vente de l'IFEEC

CGV DES PRESTATIONS DE FORMATION - NOUVELLES CONDITIONS APPLICABLES AU 1ER AOUT 2021

1. Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente (art. L. 441-1 et suivants du code de commerce) déterminent ci-après les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Institut de formation et d'études des employés et cadre (IFEEC), prestataire de formation pour le compte d'un client.

Elles concernent l'offre contenue dans son catalogue de produits et de services.

Elles expriment l'intégralité des obligations du client, ainsi que de celles de l'IFEEC.

A cet égard, l'IFEEC se réserve le droit de les modifier unilatéralement, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client.

Toute commande de formation auprès de l'IFEEC implique l'acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat, à l'exception des conditions générales d'utilisation des financeurs : Opco-opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales-Transition Pro, Etat, Régions, Pôle emploi, Agefiph

2. Les conditions de vente des prestations des actions de formations

Pour chaque formation, l'IFEEC s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'IFEEC un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Pour chaque formation, l'IFEEC s'engage à fournir une convention de formation au client « personne morale » et un contrat de formation au client « personne physique ». Ce dernier est tenu de retourner à l'IFEEC un exemplaire renseigné, daté, signé.

À la fin de la formation, une attestation de présence ou d'assiduité, une attestation de formation seront fournies. Si la formation a été prise en charge par l'OPCO de l'entreprise un certificat de réalisation sera fourni.

2.1. Conditions d'inscription aux prestations de formation

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de nos offres nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à :

IFEEC, 17 rue des Messageries, 75 010 Paris
Courriel : contact@ifeec.fr

Le bulletin d'inscription peut aussi être envoyé par l'intermédiaire par le site internet de l'IFEEC (www.ifeec.fr) via un bulletin d'inscription :

Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des conditions présentes par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du devis correspondant à la prestation choisie. Les frais de repas, de transport et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la prestation.

Chaque personne inscrite dans la limite des places disponibles reçoit, à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation choisie.

2.2. Modalités contractuelles d'inscription aux prestations de formation

À l'issue de la procédure de chaque inscription le client reçoit, soit un contrat de prestation de service, soit une convention de formation, dont il s'engage à retourner un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise dans un délai maximum de quinze jours calendaires, accompagnée le cas échéant d'un contrat de formation, avec un délai de rétractation à compter de la signature, conformément aux articles L. 6353-3 et s. du Code du travail.

À l'issue de la prestation, une facture est éditée et une attestation de présence sont adressées au client (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client) et dans le cas d'une action de formation, une attestation de fin de formation est remise à la personne inscrite.

2.3. Conditions d'annulation des prestations de formation

IFEEC se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à dix jours calendaires avant la date de début prévue.

Dans ce cas, IFEEC en informe par écrit chaque client et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

L'enregistrement définitif d'une inscription étant nominative, toute demande de changement par le client, quant à l'identité du(es) participant(s) ou stagiaire(s) donne lieu à une nouvelle inscription aux conditions prévues ci-dessus.

Dans le cas d'une action de formation au sens de l'art. L. 6313-1 du Code du travail ou d'un congé de formation économique social et syndical, l'annulation d'une formation par le client est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : contact@ifeec.fr

L'IFEEC se réserve la possibilité de retenir le prix total :

- En cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ;
- Ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal 17 rue des Messageries, ou par courriel : contact@ifeec.fr reçues moins de trois jours ouvrables avant le début de l'action de formation.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

2.4 - Délai de rétractation

Conformément aux articles L. 221-3, L. 221-18, ainsi que l'article liminaire du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'il le définit dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendue aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande par courrier à l'IFEEC 17 rue des Messageries 75 010 Paris ; par courriel à contact@ifeec.fr

L'IFEEC s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour leurs achats (les frais de retour restant à sa charge) dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle l'IFEEC est informé de la décision de rétractation pour les ventes de services.

3. Les conditions de règlement

3.1. Modalités de paiement des prestations

Les prix sont établis toutes taxes comprises (TTC).

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : contact@ifeec.fr

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à l'IFEEC dans un délai de trente jours calendaires suivant la date de réception de la facture en ligne.

3.2. Retard et défaut de paiement des prestations

Les prix sont établis toutes taxes comprises (TTC).

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : contact@ifeec.fr

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à l'IFEEC dans un délai de trente jours calendaires suivant la date de réception de la facture en ligne.

4. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

5. Propriété intellectuelle et droit d'auteur (art. 122-4 et suivants)

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur (protégés par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins).

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'IFEEC. Ainsi, le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

L'IFEEC concède dans ces conditions au client un droit d'utilisation personnel et incessible des produits, strictement limité à la consultation et, le cas échéant en cas d'ouvrages numériques, à l'impression des produits pour son usage exclusif.

6. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'IFEEC sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales émanant de l'IFEEC.

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation professionnelle sont utilisées l'IFEEC uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant, ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement. Ils disposent également d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données.

Le client peuvent exercer l'ensemble de leurs droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données en s'adressant au délégué à la protection des données de l'IFEEC (Les demandes doivent être accompagnées d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité :

- par courrier postal à l'adresse suivante : IFEEC - 17 rue des Messageries 75 010 Paris
- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@ifeec.fr

7. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation, survenant entre l'IFEEC et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.